

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Consultations communautaires sur le projet de loi sur la confiscation civile

IQALUIT, Nunavut (22 septembre 2015) – Le gouvernement du Nunavut propose d'adopter une loi sur la confiscation civile propre au Nunavut qui lui permettrait d'obtenir une ordonnance du tribunal pour confisquer des biens qui sont les « produits » ou les « instruments » d'une activité illégale. Il pourrait notamment confisquer de l'argent provenant de la vente illégale d'alcool et de drogue et des véhicules et d'autres outils utilisés pour la contrebande, le vol ou tout autre acte illégal semblable.

« Les Nunavummiut méritent de vivre dans des collectivités fortes et résilientes et dans un environnement familial sain, précise le ministre de la Justice Paul Okalik. Il est clair que les Nunavummiut souhaitent enrayer le mal fait par le vol et la contrebande. Le projet de loi constituerait un outil pour retirer l'incitatif financier de certaines activités criminelles. »

À l'automne 2015, le ministère de la Justice entamera des consultations dans les collectivités suivantes :

- Rankin Inlet : le 28 septembre, au Collège de l'Arctique du Nunavut, à 19 h
- Baker Lake : le 29 septembre, à l'aréna, à 19 h
- Cambridge Bay : le 2 octobre, au Elders' Palace, à 19 h

L'objectif de ces rencontres communautaire est double : elles visent dans un premier temps à renseigner le public sur le projet de loi et, dans un deuxième temps, à obtenir de la rétroaction importante sur la façon dont la loi peut répondre le mieux aux besoins des Nunavummiut.

Des consultations auront lieu dans d'autres collectivités. Elles seront annoncées ultérieurement.

Renseignements aux médias

Stephen P. Shaddock Conseiller en matière de politiques Ministère de la Justice 867 975-6158 SShaddock@gov.nu.ca